



Zone de police
de Flémalle

Prévention vols dans les commerces



Conseils utiles pour vous aider à avoir les bons réflexes :

- Videz régulièrement votre tiroir-caisse et placez-le le plus loin possible de l'entrée.
- Soyez particulièrement vigilant & prudent à l'approche de l'heure de fermeture du commerce.
- Si votre commerce en est équipé, vérifiez que votre système de surveillance (alarme/caméra) est en ordre de fonctionnement.
- Rappelez aux employés du commerce les règles de sécurité.
- Dégagez les devantures afin d'avoir une bonne visibilité vers l'extérieur et permettre à nos services de voir facilement à l'intérieur.
- Evitez d'exposer la marchandise « à risque » (onéreuse) visible de la vitrine (sauf exception).
- Prévenez-nous SANS hésiter de toute situation suspecte ou inquiétante en composant directement le 101 ou 112.
- En cas d'attaque, utilisez le bouton panique si le commerce en est doté, mettez-vous à l'abri, ne prenez aucun risque et composez le 101 ou 112.
- Gardez un contrôle visuel sur les entrées et sur la marchandise à risque.
- Si vous le pouvez, relevez ou photographiez tout élément utile pour nos services (n° de plaque du véhicule suspect, description des suspects, direction de fuite, etc....).
- **Dans tous les cas, ne vous mettez jamais danger !**

Conseils en prévention vol

Nous vous rappelons que, si vous souhaitez des conseils gratuits en matière de prévention pour protéger votre commerce contre le vol, notre zone de police dispose de « conseillers en prévention vol ».

Intéressé ? Contactez-nous et nous vous mettrons en rapport avec un conseiller.

Pour ce faire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : zp.flemalle.dps@police.belgium.eu ou téléphoner au 04/234.88.88.

**Pour toute demande d'intervention URGENTE, ou
agissement suspect, veuillez composer
UNIQUEMENT le numéro 101 ou 112.**